



Vehicule à disposition créanciers suite à renonciation succ

Par **Mazarine**, le **24/01/2014** à **14:58**

Bonjour,

Ma mère vient de décéder et mes frères et moi avons fait une renonciation à succession car il n'y avait aucun bien particulier et peut-être des dettes. Elle n'avait rien mis à part une voiture, je suppose que les créanciers vont vouloir récupérer la voiture pour se rembourser mais comment cela se passe t-il.

Devons-nous attendre que les créanciers se manifestent? Devons-nous les avertir qu'il y a une voiture à récupérer? S'il y a plusieurs créanciers, lequel d'entre eux en priorité récupère la voiture???

Merci pour votre réponse.

Mazarine.

Par **JuLx64**, le **24/01/2014** à **15:01**

Ce n'est pas votre problème, vous avez renoncé à la succession, vous ne devez donc SURTOUT PAS vous préoccuper de ses biens ni de ses créances, sans quoi cela pourrait être considéré comme une acceptation tacite.

Par **Mazarine**, le **24/01/2014** à **16:11**

Merci pour votre réponse mais on m'a fait savoir que je devais prendre contact avec la chambre des notaires qui désignera un notaire afin qu'il s'occupe de cette voiture via les créanciers.

Qu'en pensez-vous?

Mazarine F.

Par **JEAN S**, le **24/01/2014** à **16:13**

C'est qui ce "on"???

Par **dobaimmo**, le **24/01/2014** à **16:23**

Vous n'avez pas à faire le boulot des créanciers puisque vous avez renoncé....